

ICX Restauration
par A-dec, Inc.
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/
DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/LA SOCIÉTÉ**

1.1 Identifiant du produit :

Nom commercial : ICX Restauration

Date de préparation de la FDS : 06/06/2024

1.2 Utilisations pertinentes identifiées des substances ou des mélanges et utilisations déconseillées :

Utilisation du produit : Utilisé comme traitement de choc dans le circuit d'eau de l'unité dentaire. Utiliser conformément aux instructions sur l'étiquette.

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fabricant : A-dec, Inc.
2601 Crestview Dr.
Newberg, Oregon 97132
Tél. : 1.800.547.1883 depuis le Canada et les États-Unis
Télécopie : 503-537-2702
Site Web : www.a-dec.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Téléphone d'urgence : Tél. : 1.800.547.1883 depuis le Canada et les États-Unis
1-800-535-5053 (INFOTRAC)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification GHS :

Solution 1

Caractéristiques physiques :	Santé :	Environnement :
Non dangereux	Non dangereux	Non dangereux

2.2 Éléments des étiquettes :

Aucun requis

Solution 2

Caractéristiques physiques :	Santé :	Environnement :
Non dangereux	Irritation oculaire, catégorie 2B (H320)	Non dangereux

2.2 Éléments des étiquettes :

Avertissement!

Contient : Dodécyl sulfate de sodium, acide maléique

Mentions de dangers

H320 : Provoque une irritation oculaire.

Phrases de précaution

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3 Autres dangers : Aucun connu.

SECTION 3 : COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

3.2 Mélange :

Solution 1

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro EINECS	Classification	Quantité (% poids/vol.)
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	231-765-0	Liq. ox. 1 (H271) Tox. aigüe 4 (H302, H332) Corr. cutanée 1A (H314) Dom. oculaire 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Aquatique chronique 3 (H412)	1-5 %
Ingrédients non dangereux	Mélange	Mélange	Non dangereux	Équilibre

Solution 2

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro EINECS	Classification	Quantité (% poids/vol.)
Dodécylsulfate de sodium	151-21-3	205-788-1	Tox. aigüe 4 (H302) Irrit. cutanée 2 (H315) Dom. oculaire 1 (H318)	1-5 %
Acide maléique	110-16-7	203-742-5	Tox. aigüe 4 (H302) Irrit. cutanée 2 (H315) Irrit. oculaire 2 (H319) Sens. cutanée 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	0,1-1 %
Ingrédients non dangereux	Mélange	Mélange	Non dangereux	Équilibre

La concentration exacte est conservée comme secret commercial.

Se référer à la section 16 pour obtenir l'intégralité du texte de classifications GHS et UE.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Yeux : rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les sourcils ouverts. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Peau : rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation ou d'éruption cutanée. Enlever et laver les vêtements avant de les réutiliser.

Inhalation : en cas d'inhalation, emmener la victime à l'air frais. Consultez un médecin si vous vous sentez mal.

Ingestion : si de petites quantités sont ingérées, donner un verre d'eau à boire. Ne pas provoquer de vomissements, sauf en cas d'indication contraire par du personnel médical. Si de grandes quantités sont ingérées ou en cas de gêne, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés : un contact direct peut provoquer une irritation oculaire modérée. Un contact direct peut provoquer une légère irritation cutanée. L'inhalation peut provoquer une irritation des voies respiratoires. La solution peut provoquer des réactions cutanées allergiques avec démangeaisons et urticaires.

4.3 Indication d'attention médicale immédiate et de traitement spécial requis : une attention médicale immédiate n'est pas requise.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction : utiliser n'importe quel moyen adapté au feu environnant.

5.2 Dangers spéciaux provenant de la substance ou du mélange : ce produit n'est pas inflammable ni combustible, mais brûlera sous certaines conditions. La décomposition thermique peut libérer des oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers : les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes à pression positive et des vêtements de protection intégraux. Refroidir les conteneurs exposés à l'incendie par pulvérisation d'eau. Contenir l'eau utilisée dans les incendies impliquant un produit non dilué.

SECTION 6 : MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : isoler la zone et écarter les personnes non protégées. Porter des vêtements de protection adaptés afin d'éviter tout contact cutané et oculaire. Aérer la zone.

6.2 Précautions environnementales : signaler les libérations conformément aux directives des autorités locales, étatiques et fédérales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : essuyer ou pelleter. Placer le matériel dans un conteneur approprié pour l'élimination. Nettoyer la zone avec de grandes quantités d'eau. Se conformer aux réglementations fédérales, étatiques ou locales en matière de signalement des déversements.

6.4 Référence à d'autres sections : se référer à la section 8 concernant l'équipement de protection individuelle et à la section 13 relative aux renseignements sur l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre : éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement et des vêtements de protection. Ne pas respirer de brouillard ou de vapeurs. Utiliser uniquement avec une aération appropriée. Laver soigneusement avec de l'eau après utilisation. Maintenir les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Ne pas réutiliser les conteneurs. Vider les conteneurs ayant des résidus de produits potentiellement dangereux. Suivre les précautions de la FDS lors de la manipulation de conteneurs vides.

7.2 Conditions d'entreposage sûr, notamment les incompatibilités : maintenir dans un conteneur fermé dans une zone froide, sèche et aérée lorsque le produit n'est pas utilisé. Maintenir à l'écart des oxydants et autres matières incompatibles.

7.3 Utilisateurs finaux spécifiques : utiliser comme traitement de choc dans le circuit d'eau de l'unité dentaire. Utiliser avec des analyses régulières de l'eau de l'unité dentaire.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Nom chimique	Limites d'exposition
Peroxyde d'hydrogène	1 ppm TWA ACGIH TLV 1 ppm TWA OSHA PEL 1 ppm TWA Canada Ontario OEL 1 ppm TWA Canada Québec OEL 0,5 ppm TWA, 0,5 ppm STEL DFG MAK 1 ppm TWA, 2 ppm STEL UK WEL
Dodécylsulfate de sodium	Aucune établie
Acide maléique	Aucune établie
Ingrédients non dangereux	Aucune établie

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles d'ingénierie appropriés : utiliser une ventilation générale ou locale adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : dans les opérations où les niveaux d'exposition sont très élevés, un respirateur approuvé avec cartouches pour les poussières/le brouillard ou un respirateur à air comprimé doit être utilisé. Le choix et l'utilisation du respirateur doivent être basés sur le type de contaminant, sa forme et sa concentration. Suivre les réglementations applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection cutanée : suivre les exigences de l'installation pour connaître le fonctionnement. Il est recommandé de porter des gants résistants aux produits chimiques pour empêcher tout contact cutané prolongé. Communiquer avec votre fournisseur de gants pour obtenir de l'aide au moment de choisir des gants appropriés.

Protection oculaire/faciale : il est recommandé de porter des lunettes de sécurité contre les produits chimiques ou des lunettes anti-poussières pour éviter tout contact oculaire.

Autre : des combinaisons imperméables, des tabliers et des bottes sont requis pour éviter tout contact cutané prolongé et toute contamination des vêtements personnels.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Aspect : solution 1 : liquide transparent Solution 2 : liquide bleu	Pression de vapeur : non applicable
Odeur : aucune odeur	Densité de la vapeur : non applicable
Seuil de perception de l'odeur : non disponible	Densité relative : solution 2 : > 1
pH : solution 1 : 2,1 à 2,5 solution 2 : 9,5 à 10,5	Solubilité : entièrement miscible
Point de fusion/congélation : non disponible	Coefficient de partage Octanol/Eau : non applicable
Point d'ébullition initial/plage : non applicable	Température d'auto-inflammation : non applicable
Point d'éclair : aucun	Température de décomposition : non disponible
Taux d'évaporation : non applicable	Viscosité : non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable	Propriétés d'explosion : non explosif
Limites d'inflammabilité : LIE : non applicable LSE : non applicable	Propriétés oxydantes : n'est pas oxydant.

9.2 Autres renseignements : aucun disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : généralement pas réactif

10.2 Stabilité chimique : stable dans des conditions normales d'entreposage et de manipulation.

10.3 Réactions dangereuses potentielles : aucune polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter : éviter les températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles : oxydants forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : lorsque le produit est chauffé jusqu'à la décomposition, il émet des oxydes de carbone.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : un contact direct peut provoquer une légère irritation.

Peau : un contact direct cutané peut provoquer une légère irritation cutanée.

Inhalation : l'inhalation peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Ingestion : l'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées et des vomissements.

Dangers chroniques : aucun connu.

Valeurs de toxicité aiguë :

Solution 1 :

ATE_{mix} calculé : DL50 orale > 5 000 mg/kg

Peroxyde d'hydrogène : DL50 orale (rat) 805 mg/kg; CL50 d'inhalation (rat) 0,17 mg/L/4 h (aucun décès à la concentration la plus élevée disponible)

Solution 2 :

ATE_{mix} calculé : Oral > 5 000 mg/kg; Dermique > 5 000 mg/kg; Inhalation > 5,29 mg/L

Dodécylsulfate de sodium : DL50 orale (rat) 1 200 mg/kg; DL50 dermique (lapin) > 2 000 mg/kg

Acide maléique : DL50 orale nom. 708 mg/kg; DL50 dermique (lapin) 1 560 mg/kg

Irritation : la solution 1 a été testée et montre une légère irritation oculaire, totalement réversible en 72 heures et une légère irritation cutanée sans classification de conduite. La solution 2 a été testée et montre une légère irritation oculaire, totalement réversible en 7 jours et une irritation cutanée modérée.

Corrosivité : le produit ne devrait pas être corrosif.

Sensibilisation : la solution 1 ne devrait pas être sensibilisatrice de contact. La solution 2 a été testée et n'est pas sensibilisatrice de contact.

Cancérogénicité : aucun des composants n'est répertorié comme étant cancérigène ou n'est soupçonné être cancérigène par l'IARC, le NTP, l'OSHA ou le CLP de l'UE.

Mutagénicité sur les cellules germinales : ne devrait pas causer de mutagénicité sur les cellules germinales.

Toxicité pour la reproduction : ne devrait pas nuire à la reproduction.

Toxicité spécifique à certains organes cibles :

Exposition unique : aucune connue.

Exposition répétée : aucune connue.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité : aucune donnée disponible pour le mélange. Ce produit ne devrait pas être dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité : aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : aucune donnée disponible

12.6 Autres effets indésirables : non applicable

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer conformément aux réglementations environnementales locales et nationales.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

	14.1 Numéro NU	14.2 Nom de livraison correct NU	14.3 Danger Classe(s)	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers environnementaux
Département des Transports des États-Unis	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non applicable
TMD du Canada	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non applicable
ADR/RID UE	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non applicable
IMDG	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non applicable
IATA/ICAO	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non applicable

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs : non applicable

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC : non applicable

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, santé et environnement spécifiques pour la substance ou le mélange :

RÉGLEMENTATIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DES ÉTATS-UNIS

Quantité à déclarer CERCLA 103 : ce produit n'est pas soumis à déclaration en vertu de la réglementation CERCLA. Certains états ont des exigences de signalement plus strictes. Signaler tous les déversements conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

TITRE III SARA :

Catégorie des dangers pour la section 311/312 : se reporter à la section 2 concernant la classification des dangers OSHA.

Section 313 sur les produits chimiques toxiques : ce produit contient les produits chimiques suivants soumis à la section 313 du Titre III de la loi SARA. Exigences de signalement : aucune

Section 302 sur les substances extrêmement dangereuses (TPQ) : aucune

Statut EPA Toxic Substances Control Act (TSCA) : tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la liste TSCA.

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : ce produit contient un ou plusieurs composants répertoriés sur la Liste intérieure ou la Liste extérieure des substances.

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de réglementation des produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements requis par la RPC.

RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES

REACH : les produits A-dec, Inc. sont conformes à la réglementation REACH en vigueur. Pour en savoir plus, communiquer avec Nisus Corporation.

SVHC : ce produit contient les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) suivantes : aucune

15.2 Évaluation de sécurité chimique : aucune requise.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classification NFPA : Santé = 1	Inflammabilité = 0	Instabilité = 0
Classification HMIS : Santé = 1	Inflammabilité = 0	Danger physique = 0

Résumé de la révision : 10/06/2021 : nouvelle FDS

Classification GHS à des fins de référence (voir les sections 2 et 3) :

Liq. Ox. 1 Liquide oxydant Catégorie 1
Tox. aiguë 4 Toxicité aiguë Catégorie 4
Corr. cut. 1A Corrosion cutanée Catégorie 1A
Irrit. cut. 2 Irritation cutanée Catégorie 2
Sens. cut. 1 Sensibilisation cutanée Catégorie 1
Dom. oculaire 1 Dommages oculaires Catégorie 1
Irrit. oculaire 2 Irritation oculaire Catégorie 2
STOT SE 3 Toxicité spécifique à un organe - Exposition unique Catégorie 3
Aquatique chronique 3 Toxicité aquatique chronique Catégorie 3

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AVIS

Les renseignements ci-dessus devraient être corrects, mais ne prétendent pas être exhaustifs et ne doivent être utilisés qu'à titre indicatif. A-dec, Inc. ne peut être tenu responsable pour tout dommage suite à la manipulation ou au contact avec le produit susmentionné. Ces renseignements concernent uniquement le produit désigné ici et ne s'appliquent pas à son utilisation en association avec tout autre matériel ou procédé.